

Réservation de boxes Grande Semaine d'Attelage

Conditions Générales de Locations 2026

PARTIES AU CONTRAT

Les présentes conditions générales sont souscrites entre la SHF et l'utilisateur des boxes qui les a réservés sur le site de la SHF.

PERIODE ET HORAIRES :

Les boxes seront disponibles à la location selon les périodes suivantes :

Arrivées SHF : à partir de mercredi 9h

Départs : lundi avant 8h impérativement.

RESERVATIONS :

Les réservations seront acceptées par **ordre de validation sur le site shf.eu** et dans la mesure des places disponibles. Les télécopies, les emails, les appels téléphoniques et réservation sur papier libre n'auront pas valeur de réservation.

Les réservations de boxes se font au forfait. Ce forfait court du mercredi 14 octobre 2026 à 9h au lundi 19 octobre 2026 à 8h.

Les modifications de réservation seront possibles sur le site www.shf.eu jusqu'au mardi soir 29 septembre minuit.

A partir du lendemain du jour ci-dessus cité, aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat vétérinaire (le remboursement sera effectué après la manifestation) ou pour les demandes de boxes en liste d'attente non acceptées (le remboursement sera effectué avant le début de la manifestation).

La SHF se réserve le droit de procéder à l'annulation et au remboursement de la location de boxes dans les cas où un les chevaux ne seraient pas prioritaires.

DESCRIPTION ET UTILISATION DES BOXES

Il est rappelé que l'usage des boxes démontables à un caractère précaire et temporaire n'assurant pas la sécurité du cheval mais sa protection contre les intempéries. L'usage pour les chevaux mâles (étalon ou non) est interdit ou fortement déconseillé, étant précisé que les boxes en dur leurs sont réservés. La Société Hippique Française décline toute responsabilité pour ce qui peut ressortir du comportement des chevaux dans les boxes, lesquels chevaux doivent faire l'objet du contrôle et de la surveillance constante de leurs propriétaires. Les boxes démontables sont un équipement ayant pour objet de procurer un abri et n'a nulle autre fonction telle que contenir un équidé en garantissant sa sécurité propre laquelle n'est pas couverte par la Société Hippique Française. Les boxes démontables ne sont pas par eux-mêmes dangereux pour le cheval qui y demeure calme mais il ne peut être de nature à empêcher, prévenir et garantir ses manifestations de violence et nervosité (ruade, levade, appuis forcés, déplacements rapides, etc), la résistance des matériaux n'étant pas prévue pour résister à ces comportements. L'utilisateur s'engage à respecter les consignes d'utilisation et de sécurité et à utiliser les boxes conformément à leur destination de manière raisonnable et conformément aux réglementations en vigueur. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du matériel sauf accord express de la SHF. Il est informé que la cigarette, cigare et autres

dérivés sont formellement interdits dans la zone dédiée aux boxes et aux stockages de fourrage (paille foin etc...) et il s'engage à faire respecter cette interdiction par ses préposés, propriétaires et visiteurs.

L'utilisateur déclare connaître ce type d'installation, en accepter les risques inhérents, ainsi qu'à y exercer une surveillance adaptée, le tout sous sa seule responsabilité.

DOMMAGE

Les boxes sont livrés en l'état. L'utilisateur déclare connaître et agréer les installations où ses chevaux seront hébergés. En cas de défaut du matériel mis à leur disposition, ils sont informés qu'il leur appartiendra de signaler au plus tard au moment de l'entrée de leurs chevaux dans les lieux.

L'utilisateur sera responsable en présence de dégâts causés à l'ensemble du matériel mis à disposition. La réparation des dommages au matériel constatés après le départ de l'utilisateur est susceptible de lui être facturé qu'il s'agisse d'une mauvaise utilisation ou pour toute autre cause imputable à l'utilisateur. En cas d'arrêt de fonctionnement du bien mis à disposition, la SHF ne sera redevable d'aucune indemnité au profit de l'utilisateur ou des tiers.

GARANTIE

L'ensemble du matériel est garanti contre tout défaut ou vice de construction à compter de la mise à disposition du bien sauf dans les cas de négligence, mauvais entretien ou utilisation incorrecte du matériel par l'utilisateur, ou par toute autre personne. Il est rappelé que toute utilisation à des fins non conforme anormale ou illicite du matériel mis à disposition entraînera la responsabilité de son auteur et les dégâts causés aux matériels devront être indemnisés seront facturés au prix de remplacement du matériel.

TARIFS et FACTURATION :

Boxes Démontables : forfait de 84 € TTC (70 € HT) pour la durée totale de l'évènement. Toute location commencée est due. Les boxes en dur sont réservés aux participants du championnat de France Amateur Attelage organisé par Berry Attelage. Néanmoins, un box en dur sera mis à disposition **EXCLUSIVEMENT** pour les MÂLES pour qui l'utilisation des boxes démontables est interdite ou fortement déconseillée.

Une facture sera disponible sur demande, sur l'espace personnel du réservataire dans la rubrique « Mon Compte Financier » sur www.shf.eu à l'issue de l'évènement.

PAILLE :

Les boxes sont livrés paillés le premier jour de location. La paille sera fournie gratuitement pour la durée de l'évènement. Les boxes doivent être entretenus quotidiennement par l'utilisateur. Il appartient à l'utilisateur du box de sortir le fumier et de le déposer aux endroits prévus à cet effet : les fumières sont situées derrière les boxes en dur.

PARKING :

Un parking Vans & Camions pour les véhicules de transport de chevaux est situé près des boxes.

Il est strictement interdit de loger les chevaux dans les camions, les vans ou autres types de véhicules dédiés au transport de chevaux. Cette interdiction vaut dans l'enceinte du Pole du cheval et de l'âne et sur toutes les zones limitrophes à celui-ci.

Le parking est équipé de douches et sanitaires, de bornes électrique et eau.

CAMPING :

Le camping en tente n'est pas autorisé sur l'ensemble du site. Les campings cars et caravanes sont autorisés.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Tout participant aux événements cités dans le document est informé par les organisateurs que le service de gardiennage de la manifestation ne concerne ni les chevaux, ni les véhicules, ni le matériel appartenant ou confié à ceux-ci. Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que de tous dommages pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens. Les risques d'incendie, les pertes et les dommages restent entièrement à la charge du participant.

Les opérations d'embarquement ou de débarquement ou toutes autres opérations similaires sont faites pour le compte, aux frais, risques et périls du participant.

Il en va de même pour les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, subis ou causés par le personnel et auxiliaires et, d'une façon générale, par toute personne leur offrant un concours à quelque titre que ce soit.

En conséquence, tous les participants doivent IMPÉRATIVEMENT prévoir la surveillance de leurs biens pendant toute la durée de leur présence sur le site et veiller à ce que leurs assurances personnelles, notamment Responsabilité Civile, Automobile, Individuelle Accident, Maladie, Tous Risques, Mortalité, etc soient en cours de validité et couvrent bien les différents risques auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation.

L'association Société Hippique Française, ses commissaires, son personnel salarié ou non, intervenant à quelque titre que ce soit, ne pourront en aucun cas être tenus responsables des dommages pouvant survenir aux participants, à leur personne, et à leurs biens, en cas d'accidents, de maladies (notamment épizootiques) et autres dommages survenus aux chevaux ou causés par eux à des tiers. Les participants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vaccination obligatoire de leurs chevaux et à défaut à assumer les conséquences d'un non-respect à l'égard des tiers et de leurs cocontractants.

Les participants renoncent formellement à exercer quelque recours que ce soit contre les organisateurs et leurs assureurs au titre d'un gardiennage des chevaux qui ne sont pas sous la responsabilité de la SHF.

OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions prévalent sur tout autres conditions générales et sont opposables nonobstant toute clause contraire émanant de l'utilisateur. Dans l'hypothèse où une clause des présentes conditions serait déclarée nulle, les conditions générales seraient maintenues pour les autres clauses.

Ces conditions générales sont consultables et téléchargeables lors de la réservation des boxes par l'utilisateur. Le paiement qui a lieu lors de la réservation vaut acceptation desdites conditions générales.